

Département
VENDEE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

Commune de
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 5 juin 2026
Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de la convocation du conseil : 30 mai 2026
Nombre de conseillers présents : 23

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Vincent JOLLY, Maire.

Présents : MM. JOLLY V.- CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. - M. GUITTONNEAU P. - Mme ROUXEL M. - M. CHEVRIER N. - Mme BERNARD J. - M. LAMIS T. - Mme THOUZEAU J. - MM. DUBIN M. - CHAMPAIN F. - MARTINEAU D. - GUYON O. - CLAUTOUR G. - Mmes DELAVELLE M. - TOUZOT F. - GUYON J. - MULLER C. - M. HERCBERG F. - Mme BIZOT V. - M. FAGUIÈRES J. - Mmes ROUSSET C. - LOGEAIS M.

Absents : Mme BERTAUD M-F. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. - M. BILLET A. qui a donné pouvoir à M. LAMIS T. - Mme MARTINEAU C. qui a donné pouvoir à Mme MULLER C. - Mme VOISIN S. qui a donné pouvoir à Mme DELAVELLE M.

Secrétaire : Mme GUILLET Anne-Douceline

2026.54 - Accueil de loisirs de Soullans : approbation des tarifs séjours d'été 2026

Il est rappelé au conseil municipal que la commune organise des séjours d'été pour les enfants et les jeunes.

Cette année, trois séjours sont organisés :

- Un séjour pour les 5 / 6 ans
- Un séjour pour les 7 / 8 ans
- Un séjour pour les 9 / 11 ans

Le conseil municipal est informé qu'il convient de fixer les tarifs des séjours.

Les modalités de tarification

Les tarifs sont appliqués en fonction du quotient familial, au regard du justificatif de la C.A.F. ou de la M.S.A.. Si toutefois aucun document n'est fourni pour le calcul du prix, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Il est rappelé au conseil municipal que dans le cadre de l'aide à l'accessibilité financière des familles aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement, la commune s'est engagée à appliquer une tarification plancher pour les tranches de Quotients Familiaux (Q.F.) inférieures à 900 €.

Les bornes des tranches proposées ont été établies comme suit :

Tranche 1 = Q.F. inférieur à 501 €

Tranche 2 = Q.F. de 501 à 700 €

Tranche 3 = Q.F. de 701 à 900 €

Tranche 4 = Q.F. de 901 à 1 100 €

Tranche 5 = Q.F. de 1 101 à 1 300 €

Tranche 6 = Q.F. supérieur à 1 300 €

Les tarifs

Camp 5 / 6 ans		
Q.F.	Tarifs commune	Tarifs hors commune
<= 500	51,00 €	66,30 €
de 501 à 700	57,00 €	74,10 €
de 701 à 900	63,00 €	81,90 €
de 901 à 1100	69,00 €	89,70 €
de 1101 à 1300	75,00 €	97,50 €
> 1300	81,00 €	105,30 €

Camp 7 / 8 ans		
Q.F.	Tarifs commune	Tarifs hors commune
<= 500	100,00 €	130,00 €
de 501 à 700	110,00 €	144,00 €
de 701 à 900	122,00 €	158,00 €
de 901 à 1100	134,00 €	174,00 €
de 1101 à 1300	148,00 €	192,40 €
> 1300	142,00 €	210,00 €

Camp 9 / 11 ans		
Q.F.	Tarifs commune	Tarifs hors commune
<= 500	129,00 €	167,50 €
de 501 à 700	142,00 €	184,50 €
de 701 à 900	156,00 €	203,00 €
de 901 à 1100	172,00 €	223,50 €
de 1101 à 1300	189,00 €	246,00 €
> 1300	208,00 €	270,50 €

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les tarifs à appliquer pour les séjours d'été 2025 du centre de loisirs indiqués ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026

Reçu en préfecture le 12/06/2026

Publié le **12 JUIN 2026**

ID : 085-218502847-20260605-DEL2026_54-DE

S'LO

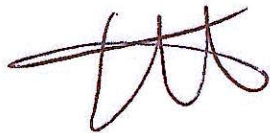
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- **DE FIXER** le prix des séjours tels que mentionnés ci-dessus.
- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

VOTE : POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

La secrétaire de séance
Anne-Douceline GUILLET



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Vincent JOLLY

